



Procès-verbal n° 59 du 23 avril 2026

Conseil intercommunal des Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE)

Législature 2021 – 2026

Président du Conseil : M. Dirk Engels

Le Président ouvre la séance à 20h00 dans la salle de conférence des SDIS à Founex et souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les membres de l'assemblée.

Ordre du jour :

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Mutations.
4. Assermentations.
5. Approbation du procès-verbal n° 58 du 13 novembre 2025.
6. Communications du bureau.
7. Communications du Comité de direction.
8. Divers et propositions individuelles.

1^{er} but optionnel, eau potable (9 communes)

9. Préavis n° 281/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 615'000.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau sous pression à la rue des Murs et la rue de la Gare à Coppet.
10. Préavis n° 282/2026, relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau sous pression à la rue du Perron à Coppet
11. Divers et propositions individuelles.

2^e but optionnel, collecteurs EC/EU (9 communes)

12. Préavis n° 283/2026, relatif à une demande de crédit de CHF 380'000.- TTC pour la déviation d'un collecteur EC et la création d'un nouvel exutoire au lac, aux « Rocailles » à Coppet.
13. Préavis n° 284/2026, relatif à une demande de crédit de CHF 294'000.- TTC pour la réfection et la remise à niveau du collecteur EC situé au chemin des Racettes à Founex.
14. Divers et propositions individuelles.

Administration et 1^{er} but principal : épuration (11 communes)

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Sur 59 membres et 8 membres remplaçants convoqués, 45 membres sont présents.

- 12 membres sont excusés.
- 10 membres sont absents : M. Marc Demierre (Chavannes-des-Bois), M. Xavier Wohlschlag (Commugny), M. David Owen (Commugny), M. Thomas Marchand, (Coppet), M. Hans-Peter Zbinden (Coppet), M. Emile Camilo (Founex), M. Michael Divia (Founex), M. Bernard Gaud (Mies), M. Cédric Aeschlimann (Crans), M. Hadrien Jotti (La Rippe).

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Mutations

Démissions : aucune

Admissions : aucune

Elections : aucune

4. Assermentations

Le président procède à l'assermentation des personnes suivantes :

- M. Vincent Quadri (Chavannes-des-Bois), remplaçant à la délégation variable.
- M. Pierre-Yves Rascher (La Rippe), remplaçant à la délégation variable.

5. Approbation du procès-verbal n° 58 du 13.11.2025

La lecture de ce procès-verbal n'est pas demandée, les conseillers et conseillères l'ayant reçu par courriel.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

6. Communications du bureau

Aucune communication particulière.

7. Communication du Comité de direction

M. Claude Hilfiker prend la parole. Il remercie l'assemblée pour son assiduité. L'ordre du jour comprend quatre préavis.

Le 22 avril 2026, une séance s'est tenue sur la problématique du triazole, en présence de représentants des autorités cantonales, de députés, de conseillers nationaux et de représentants des réseaux de distribution d'eau. Un manque de coordination et un flou sur ce dossier ont été constatés. De nouvelles séances seront agendées.

Le débat porte sur les valeurs limites de détection et leur adaptabilité selon les situations, exposées aux usagers de l'eau. À ce stade, peu d'habitants des communes ont exprimé des préoccupations ; du côté des SITSE, seules quelques demandes d'explication ont été reçues.

La multiplicité des substances susceptibles de déclarer l'eau non conforme impose une réflexion préventive. Le risque de surprise reste permanent. Les mesures à mettre en place s'inscrivent dans un horizon de 5 à 10 ans, position défendue auprès du canton.

8. Divers et propositions individuelles pour le but principal

Aucune.

1^{er} but optionnel, eau potable (9 communes)

9. Préavis n° 281/2026, relatif à une demande de crédit de CHF 615'000.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau sous pression à la rue des Murs et la rue de la Gare à Coppet

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

La conduite concernée est en fonte grise, âgée de plus de 60 ans. La rue des Murs relie la route Suisse à la gare. Le présent projet porte sur le remplacement d'environ 340 mètres de conduite.

Sur les cinq dernières années, environ cinq fuites ont été enregistrées, engendrant chacune des coûts de réparation compris entre CHF 10'000.- et CHF 40'000.-. La dernière, survenue en juin 2025, a représenté CHF 30'000.- de réparation.

La dégradation de cette conduite est liée à son âge et aux courants vagabonds, sources de corrosion. Son remplacement par une conduite en polyéthylène (Ø ext. 225 mm, Ø int. 200 mm) est planifié.

Ce projet, de nature classique, s'inscrit en parallèle de la rénovation du chemin d'accès à la rue des Murs, travaux à charge de la commune de Coppet. Les SITSE interviendraient en premier lieu pour la pose et le remblayage, après lesquels la commune de Coppet prendrait la relève pour ses propres travaux.

Le montant du préavis se fonde sur des offres similaires ; les soumissions sont en cours. L'ancienne conduite sera laissée sur place ; aucune alimentation provisoire ne sera nécessaire.

Discussion :

M. Dao (Crassier) s'interroge sur les raisons du retard pris pour engager ce remplacement, au regard des coûts élevés des réparations répétées.

M. Breugelmans : la première fuite remonte à 2018–2019, suivie de quatre à cinq fuites entre 2021 et 2025. Des travaux de remplacement importants ont été réalisés sur la route Suisse, à Coppet, entre 2018 et 2022 ; la priorité a porté sur ce tronçon. La commune ayant des travaux de route prévus sur la rue des Murs, sans date fixée, les travaux de rénovation ont été différés dans l'attente. Face à l'urgence, les SITSE ont signalé à la commune leur impossibilité d'attendre davantage ; la commune a adapté ses travaux en conséquence.

Les conclusions des commissions des finances (M. Gambazzi, Chavannes-de-Bogis) et des travaux (M. Cherbuin, Coppet) sont lues.

Discussion :

M. Müller (Founex) souhaite connaître la durée des travaux.

M. Breugelmans : la durée totale est comprise entre 6 mois et 1 an, les travaux des SITSE étant inférieurs à 6 mois. Le démarrage est prévu au plus tôt en juillet 2026.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 281/2026 susmentionné est accepté à l'unanimité.

10. Préavis n° 282/2026, relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau sous pression à la rue du Perron à Coppet

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Cette canalisation présente un historique de fuites moins important, de survenance plus récente et de moindre coût. L'inspection révèle un état intérieur rouillé et dégradé.

Le lancement des travaux à la rue des Murs offre l'occasion de traiter à la suite la rue du Perron. La conduite en fonte actuelle présente un diamètre de 100 mm. Son remplacement imposera une augmentation de diamètre : la norme exige un minimum de 160 mm (Ø ext.) pour les bornes hydrantes, dont deux sont raccordées sur ce tronçon.

La nouvelle canalisation en polyéthylène (Ø 160 mm) portera sur environ 100 mètres. Les travaux comprennent le raccordement des privé·e·s, la pose de nouvelles vannes de concession et le remplacement des bornes hydrantes. À la différence de la rue des Murs, l'ancienne canalisation sera en principe extraite, l'espace disponible étant restreint et un chauffage à distance étant prévu dans ce secteur.

Le démarrage des travaux est prévu au plus tôt en février ou mars 2027, à la suite des travaux de la rue des Murs. Le montant se fonde sur des travaux similaires.

Les conclusions des commissions des finances (Mme Nadine Ranieri, Founex) et des travaux (Mme Mathilde van Beneden, Commugny) sont lues.

Discussion :

M. Steib (Coppet) relève la concentration des préavis sur la commune de Coppet ces dernières années et s'interroge sur les causes : hasard ou vétusté des équipements.

M. Breugelmans : les communes du bas disposent de conduites plus anciennes, en fonte ou en acier ; les communes du haut sont dotées de plus de réseaux en polyéthylène (proportionnels aux longueurs de conduites). Par ailleurs, certaines conduites en fonte posées dans les années 80 présentent des problèmes de durabilité, leur résistance à long terme s'avérant insuffisante. Les tuyauteries du Bourg de Coppet ont atteint leur durée de vie théorique de 60 ans. L'amortissement, passé de 30 à 60 ans avec le nouveau plan comptable MCH2, est en adéquation avec cette durée de vie. La concentration des travaux sur Coppet relève en partie du calendrier des renouvellements.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 282/2026 susmentionné est accepté à l'unanimité.

11. Divers et propositions individuelles pour le 1^{er} but optionnel, eau potable (9 communes)

Aucune.

2^e but optionnel, collecteurs EC/EU (9 communes)

12. Préavis n° 283/2026, relatif à une demande de crédit de CHF 380'000.- TTC pour la déviation d'un collecteur EC et la création d'un nouvel exutoire au lac, aux « Rocailles » à Coppet

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Le bassin versant de ce collecteur s'étend jusqu'à l'autoroute du côté de Founex et se déverse à la plage des Rocailles. Les pluies intenses de ces dernières années ont provoqué de nombreux débordements et inondations. Deux phénomènes sont à l'origine de cette situation :

Premier phénomène : un goulot d'étranglement sur le collecteur d'eaux claires au chemin des Bernodes, à Coppet. Lors de fortes pluies, le collecteur de l'autoroute se met en charge et déborde aux points de moindre résistance.

Second phénomène : les collecteurs d'eaux usées saturés d'eaux de pluie. Le débit de pompage s'avère insuffisant pour traiter l'ensemble des eaux usées, conduisant à un trop-plein. Le collecteur EC récepteur du trop plein, déjà saturé, ne peut absorber ce surplus, provoquant l'inondation de la STAP de Coppet. Le préavis n° 269/2025 avait déjà été voté à cet effet, portant sur le remplacement des équipements électromécaniques et la création de murs de protection des locaux électriques.

Le présent préavis porte sur la création d'une nouvelle canalisation, afin de réduire les mises en charge et les risques d'inondation lors de fortes pluies.

Les conclusions des commissions des travaux (M. Ramseyer, Tannay) et des finances (M. Bernard Vanderstraeten, Chavannes-de-Bogis) sont lues.

Discussion :

Aucune.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 283/2026 susmentionné est accepté à l'unanimité.

13. Préavis n° 284/2026, relatif à une demande de crédit de CHF 294'000.- TTC pour la réfection et la remise à niveau du collecteur des eaux claires situé au chemin des Racettes à Founex

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Les SITSE ont reçu des demandes récentes de permis de construire. Lors de nouvelles constructions, les communes transmettent le dossier aux SITSE pour avis technique. Les SITSE demandent la pose de bassins de rétention lors de nouvelles constructions.

Le réseau public au chemin des Racettes n'autorise pas le raccordement gravitaire de bassins de rétention et son état nécessite une rénovation. Le projet prévoit l'abaissement et l'augmentation du diamètre de la canalisation. L'ancienne canalisation sera abandonnée, au profit d'une nouvelle infrastructure permettant un raccordement gravitaire des parcelles.

Discussion :

Mme Richardson (Crans) s'interroge sur la prise en charge du financement par les SITSE plutôt que par le futur propriétaire.

M. Hilfiker : la canalisation concernée est publique et non conforme aux normes, raison pour laquelle ce sont les SITSE qui interviennent.

Mme Richardson demande si une éventuelle participation des propriétaires est envisagée.

M. Breugelmans : chaque propriétaire s'acquitte de taxes d'introduction, destinées à contribuer aux extensions et rénovations des réseaux. Il contribue également via la pose d'un bassin de rétention.

M. Mange (Founex) questionne le choix de tracés à forte angulation et s'interroge sur la faisabilité d'un tracé plus direct.

M. Breugelmans : trois variantes ont été étudiées ; le tracé retenu est le plus court et le moins onéreux. L'angle est sur le collecteur existant et celui-ci sera supprimé.

Les conclusions des commissions des travaux (Mme Cuenot Bottari, Bogis-Bossey) et des finances (M. Kaltenrieder, Commugny) sont lues.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 284/2026 susmentionné est accepté à l'unanimité.

14. Divers et propositions individuelles

Le Président communique quelques dates importantes :

- Conseil intercommunal du 16 juin 2026 : deux préavis sont à l'ordre du jour.
- Assermentation du Conseil intercommunal de la nouvelle législature, le 17 juin 2026, à la salle de spectacle de Founex.
- Portes ouvertes des SITSE le 26 septembre 2026, de 8h00 à 14h00. L'ensemble des membres du Conseil est invité-e à découvrir les infrastructures.

M. Gambazzi (Bogis-Bossey) annonce la tenue du concours cantonal des sapeurs-pompiers à Coppet, les 8 et 9 mai 2026.

Mme Ferguson (Tannay) annonce la fête du Printannay, le dimanche 26 avril 2026 à Tannay.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Dirk Engels, clôt la séance à 21h10 et invite les conseiller·ère·s à se retrouver pour l'apéritif.

Pour le Conseil intercommunal des SITSE :

Le Président
Dirk Engels

La secrétaire
Maud Genito



Founex, le 11 mai 2026/mg